

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Duprey, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Cranoly, M. Bluteau, Mme Lagarde



Délibération n° 18-02 du 8 juin 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AFFECTÉES AUX DÉPLACEMENTS DES CLUBS DE NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – AVENANT ET CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-XI-73 du 5 novembre 2015, fixant les critères d'attribution des subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de droit commun « clubs de niveau national » et « clubs de niveau international »,

Vu sa délibération n°13-2 du 30 janvier 2020 fixant pour les clubs de niveau national et international les nouvelles modalités d'intervention effectives au 1er janvier 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement 2023 pour un montant total de 462 900 euros aux associations selon la répartition figurant en annexe à la délibération, subventions affectées à la participation des associations à des championnats nationaux, européens et internationaux intervenus en 2022 ;

- APPROUVE les conventions, dont projet ci-annexé, à conclure avec les associations suivantes :

- Association Iznogood,
- Association Tremblay Athlétic Club (sections Taekwondo, Volleyball, Echecs, Athlétisme, Basketball, Gymnastique sportive et Badminton)

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec le Club Sportif de Noisy-le-Grand Roller Skating ;



- AUTORISE M. le Président du conseil départemental à signer lesdits avenant et conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.